

CONDITIONS GENERALES DE VENTE S'APPLIQUANT

AUX SERVICES DE SOLUB

Préambule

La signature d'un devis (transmis par e-mail, fax, courrier ou en main propre) emporte acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente, qui ont pour objet de régir les contrats conclus entre Solub et ses Clients.

Article 1 : Définitions

« SOLUB » désigne la société EIRL FLORIAN DAVIAU, SIRET N° 807 549 712 00022 dont le siège social est 3, mail Pablo Picasso – 44000 Nantes – France.

« Client » désigne toute personne morale ou physique signataire d'un devis émis par SOLUB.

Article 2 : Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les termes et conditions générales de vente ainsi que les modalités selon lesquelles SOLUB fournit les services à ses Clients. Elles sont composées de 15 articles.

Les principales caractéristiques des services proposés par SOLUB se trouvent détaillées sur le site Internet accessible à l'adresse : www.solub.fr, dont le Client reconnaît avoir pris connaissance. Les devis font office de bons de commande, sous format papier ou électronique. Ils font partie intégrante du présent contrat.

Article 3 : Durée des offres de SOLUB

Le présent contrat est souscrit pour une période d'un mois à compter de sa prise d'effet telle que définie à l'article 9 ci-après.

Celui-ci sera renouvelé par tacite reconduction conformément aux dispositions de l'article 10 ci-après. Il pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties conformément aux dispositions de l'article 11 ci-après.

Article 4 : Conditions d'utilisation des services de SOLUB

Concernant l'ensemble des travaux

Références

Le Client autorise SOLUB à citer sur ses propres supports de communication (site internet, plaquettes, etc.) les éléments (nom, logo, etc.) de nature à identifier le Client et ce à titre de référence.

Concernant la création de sites internet

Noms de domaine

SOLUB ne procède à aucune vérification sur la licéité des noms de domaine qui lui sont confiés et le Client certifie être propriétaire des droits (marque, etc.) nécessaires à l'achat et à la gestion du ou des noms de domaine. Le Client est propriétaire du nom de domaine réservé pour lui, SOLUB n'agissant qu'en qualité d'intermédiaire technique auprès des organismes de nommage. Le Client reconnaît déposer et utiliser le nom de domaine en conformité avec la législation en vigueur et les droits légaux des tiers. SOLUB ne saurait être tenu responsable de la non-disponibilité d'un nom de domaine commandé.

Cahier des charges

Afin de mener à bien la réalisation des projets, le Client doit adresser un cahier des charges technique précis et exhaustif à SOLUB. En cas de contestation, le cahier des charges initial fera référence. En l'absence de cahier des charges exhaustif, SOLUB fera les choix techniques et fonctionnels selon son expérience, sans que ceux-ci ne puissent être contestés par le Client.

Validation des maquettes graphiques

Chaque fois que cela sera nécessaire, SOLUB soumettra au Client des "maquettes" des réalisations à fournir montrant l'aspect visuel de celles-ci.

Après acceptation par le Client des maquettes (par e-mail, fax ou courrier), toute demande de modification de l'aspect visuel des réalisations concernées fera l'objet d'un devis supplémentaire, soumis à l'acceptation du Client.

Validation et avenant au contrat

Si pour une raison quelconque, le Client, en cours d'exécution du contrat, validait une page ou un concept (par téléphone, e-mail, fax ou courrier) et revenait sur sa décision ultérieurement, une telle demande ou objection conduirait SOLUB à dresser un devis pour le travail supplémentaire impliqué, soumis à l'acceptation du Client.

Si pour une raison quelconque, le Client formulait en cours d'exécution du contrat une nouvelle demande non conforme au cahier des charges ou une objection remettant en cause les travaux déjà effectués, une telle demande ou objection conduirait SOLUB à dresser un devis supplémentaire, soumis à l'acceptation du Client.

Compatibilité navigateurs et appareils mobiles

Les sites internet développés par SOLUB fonctionnent correctement sur les dernières versions des navigateurs Firefox, Chrome et Safari (version en cours à la date de signature du contrat), des écarts de rendu non significatifs subsistant nécessairement. SOLUB ne peut garantir la compatibilité du site développé sur l'ensemble des navigateurs et sur l'ensemble des appareils mobiles. En particulier, SOLUB ne garantit pas la compatibilité du site développé sur les versions précédentes d'Internet Explorer.

Visibilité sur les moteurs de recherche (Google, etc.)

Plusieurs semaines sont nécessaires entre la mise en ligne d'un site et l'apparition de ce site dans les résultats des moteurs de recherche. SOLUB ne saurait garantir aucun délai ni aucun rang dans le classement des moteurs de recherche.

Garantie dysfonctionnements

SOLUB assurera la correction des bugs et dysfonctionnements des sites internet identifiés et reportés par le Client dans le mois suivant la mise en ligne du site internet. Les modifications qui seront signalés après cette date limite feront l'objet d'un devis supplémentaire, soumis à l'acceptation du Client.

Mise à jour du site

SOLUB pourra intervenir après la livraison du site dans le cadre d'un contrat de maintenance ou d'une facturation au temps passé. Toute intervention sur le site autre que la réparation de dysfonctionnements décrite précédemment fera l'objet d'une facturation spécifique.

Hébergement, boîtes e-mails, etc.

SOLUB ne propose pas de prestations d'hébergement et services assimilés (boîtes emails, noms de domaine, etc.) en propre. SOLUB met en relation son Client avec un hébergeur et ne saurait être tenu responsable de tout problème lié au nom de domaine, à l'hébergement, aux boîtes e-mails, etc.

Sauvegarde

SOLUB ne conserve pas de sauvegarde des sites internet et autres travaux réalisés pour ses Clients. En cas de perte de données, SOLUB n'est aucunement tenu de restaurer les données qui pourraient être perdues.

Article 5 : Obligations et responsabilités du Client

Données fournies par le Client

Le Client fournira tous les contenus textes sous format électronique (fichier Word, Powerpoint ou email). Les supports audio ou vidéo seront fournis sous un format numérique directement exploitable en ligne. Les données envoyées devront être des versions finales. Tout retard de livraison des contenus par rapport au calendrier fixé initialement par oral ou par écrit est susceptible d'avoir un impact sur la durée globale du projet. Le Client ne pourra pas dénoncer un retard de livraison si les contenus n'ont pas été livrés dans leur totalité dans les délais prévus initialement.

Le Client s'engage à collaborer activement avec SOLUB en lui fournissant les informations nécessaires à la réalisation du travail commandé.

Droits et légalité

Le Client garantit que son activité est légale et que les activités présentées sur les supports de communication mis en place par SOLUB sont conformes à la législation.

Le Client garantit qu'il possède la totalité des droits sur tous les éléments fournis à SOLUB dans le cadre du projet (marques, images, contenus textes, concepts, liste de contacts pour emailing, etc.).

Le Client assurera seul la responsabilité éditoriale du site.

Le Client s'engage à décharger SOLUB de toute responsabilité concernant les services ou informations, signes, images, graphismes, sons ou toutes autres données multimédias qu'il mettra à disposition des utilisateurs. En particulier, il sera seul responsable de tout acte de contrefaçon, de parasitisme ou tout violation de droits de propriété intellectuelle et plus largement de tout préjudice direct ou indirect matériel ou corporel causé par l'utilisation des services. Il fera sien tout litige pouvant survenir entre lui-même et toute personne tierce aux présentes. Dans l'hypothèse où la responsabilité de SOLUB serait néanmoins retenue par une autorité judiciaire, il s'engage à indemniser SOLUB du préjudice résultant d'une faute de sa part.

Délais de paiement

Le Client s'engage à payer toutes les factures dans les délais prévus.

Article 6 : Obligations et responsabilités de SOLUB

Délais de réalisation

SOLUB s'engage à tout mettre en œuvre pour procéder à la réalisation des services commandés par le Client, mais ne souscrit aucune obligation de délais, sauf convention particulière. La réalisation des travaux par SOLUB est notamment soumise à la fourniture par le Client des informations nécessaires à la réalisation de la commande.

Documents transmis

En aucun cas SOLUB ne pourra être tenu responsable de la perte de documents requis pour la réalisation des services commandés. Le Client est tenu de n'envoyer que des copies ou des documents sans valeur de remplacement.

Sécurité

La responsabilité de SOLUB ne saurait être engagée en cas (i) d'intrusion sur le site du client (et ses différentes pages et contenus) ou l'interface d'administration du site du Client, (ii) d'accès aux bases de données ou aux serveurs hébergeant les fichiers source, (iii) de piratage des boîtes à lettre électroniques du Client (iv) d'attaque d'un virus informatique sur le site internet du Client.

Limite de responsabilité

L'accès du Client ou d'un prestataire de celui-ci au code source développé par SOLUB dégage SOLUB de toute responsabilité quant aux dysfonctionnements postérieurs éventuels.

Article 7 : Obligation de confidentialité

SOLUB s'engage à respecter la confidentialité de l'ensemble de ces informations et de toute donnée qui lui serait transmise par le Client. SOLUB et le Client s'engagent à conserver confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie, de quelque nature qu'ils soient, financiers, techniques, sociaux ou commerciaux, auxquels ils auraient pu avoir accès dans le cadre de l'exécution de la prestation. La précédente disposition ne fait pas obstacle à ce que SOLUB puisse faire état dans ses publicités ou documents commerciaux ou offres commerciales de toutes les commandes réalisées avec possibilité de mentionner la dénomination sociale du Client et l'objet de la prestation. Cette possibilité ne confère pas à SOLUB un droit quelconque sur les marques du Client autre que ceux précédemment évoqués.

Article 8 : Non débauchage

Chacune des parties renonce, sauf accord écrit préalable, à faire directement ou indirectement des offres d'engagement à un collaborateur de l'autre partie ayant travaillé dans le cadre de la prestation objet du contrat ou à le prendre à son service, sous quelque statut que ce soit. Cette renonciation est valable pour une durée de trois ans à compter de l'intervention du collaborateur.

Article 9 : Prise d'effet

Le présent contrat prend effet à la signature du devis, sous format papier ou électronique.

Article 10 : Modalités financières

En contrepartie des services fournis, le Client s'engage à payer à SOLUB tout montant mentionné sur le devis signé suivant les modalités précisées dans ce document. Les tarifs de ces services sont ceux mentionnés dans le devis papier ou électronique. Ils sont hors taxes (ht) et sont payables en euros (€). Ils sont payables selon les échéances mentionnées dans le devis. En application de l'article L 441-16 du code de commerce, tout défaut ou retard de paiement entraînera le paiement d'intérêts pénalités de retard au taux de 15% par an ainsi que la suspension immédiate des services de SOLUB, en attendant la régularisation par le Client.

Article 11 : Résiliation

SOLUB se réserve le droit de résilier, après une notification écrite (par email, fax ou courrier), de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, le présent contrat en cas de violation d'une des clauses des précédentes conditions.

En cas de résiliation du contrat à l'initiative du Client, une partie des honoraires sera due proportionnellement au travail effectué, avec un minimum de 40% du montant total du devis signé.

Article 12 : Cessibilité du contrat

SOLUB se réserve la faculté de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelque forme que ce soit, les droits et obligations nés du présent contrat.

Article 13 : Force majeure

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du présent contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence.

Article 14 : Modification des Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente pourront faire l'objet de modifications. Les modifications des conditions générales prennent effet à leur publication sur le site internet, le client est alors réputé en avoir pris connaissance. Dans l'hypothèse où le client informerait SOLUB de son refus des modifications intervenues, SOLUB se réserve alors le droit de résilier le présent contrat au sens et dans les conditions de l'article 11.

Article 15 : Lois applicables et juridictions compétentes

Tout différend découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci sera résolu conformément au Règlement d'Arbitrage eJust.